



Levage de personnes



▲ Halte à l'improvisation



Chaque année, des accidents graves ont lieu lorsque des appareils de levage de charges (automoteur à mat télescopique, chariot à mat élévateur, chargeur frontal...) sont utilisés pour lever des personnes. L'apparition des « télescopiques » a entraîné le détournement de leur usage initial vers l'élagage d'arbres, le bâchage de tas de fourrage, l'entretien de bâtiments (nettoyage de toiture, remplacement d'éclairage...) ou la maintenance d'installations.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'utilisation des appareils de levage de charges pour lever des personnes est interdite.

Vous devez donc utiliser du matériel spécialement conçu pour ces tâches, même de courte durée : nacelle à commande, plate forme élévatrice mobile...avec port de harnais de sécurité.

En l'absence de ce type de matériel dans l'entreprise, il est peut être loué, acheté en copropriété. Un prestataire peut aussi intervenir.

Les **seules exceptions** où un équipement de travail non prévu pour le levage de personnes peut être utilisé pour l'accès en hauteur sont strictement encadrées (code du travail) :

- en cas d'urgence pour une évacuation de personnes
- si l'utilisation d'un équipement spécialement conçu pour le levage de personnes est techniquement impossible ou expose à un risque plus important.

Le levage de personne ne s'improvise pas : utilisez du matériel adapté.

Cette activité de travail qui peut paraître secondaire en agriculture n'en est pas moins accidentogène. Envisagez une organisation de travail et des équipements adaptés pour mieux appréhender ce risque.

Pour vous aider, les conseillers en prévention de la MSA peuvent vous accompagner dans une démarche d'évaluation et de recherche de solutions adéquates au risque de chutes de hauteur dans votre métier.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

Tél. : 03 85 39 51 89 / 03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore